

Département du Gard



COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE-30200 REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n° DEL-2025-74

Séance du 26/11/2025

Nombre	
Conseillers	
en exercice	15
Présents	9
Votants	9
Absents	6

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 novembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Étaient présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Monsieur Didier AZNAR, Madame POREAU Sylvie, Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame Amandine MARILLER, Madame VINCENT Anne-Marie

Procurations : Madame Amandine MARILLER à Monsieur MISSOUR Gérald

Date de convocation
20/11/2025

Date d'affichage
21/11/2025

Absents excusés : Monsieur GIRARD Jack, Monsieur LEVANTERI Vincent, Madame MORGAT-BEULIN Monique, Monsieur ALLAINE Franck, Monsieur JUSSEAUME Jérôme, Madame ORNIA Katrine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier AZNAR est nommé secrétaire de séance.

Objet : Acquisition terrain Cade et Sorbin – parcelle B63

Vu l'article L. 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes publiques ;

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la proposition de vente, au prix de 8 700 € adressée à la commune par M. MALKAJ Sokol, demeurant 22 rue Jean Baptiste Dumas à Alès (Gard) ;

Considérant qu'il est opportun pour la commune, en vue d'aménagements futurs, d'acquérir cette parcelle ;

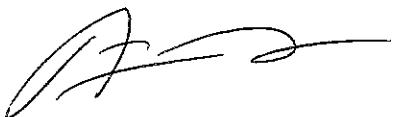
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'acquérir, auprès de M. MALKAJ Sokol, la parcelle cadastrée section B numéro 63, lieudit Cade et Sorbin, d'une superficie de 48 a 10 ca, sous condition suspensive de la non utilisation du droit de préemption de la SAFER.

- D'approuver le montant de l'acquisition fixé à 8 700 €, les frais d'acte et de procédure étant à la charge de la Commune
- D'autoriser le Maire à signer les actes ainsi que tous les documents relatifs à cette transaction

Et ont signé les membres présents,
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Secrétaire,
Didier AZNAR



Le Maire,
Gérald MISSOUR

